



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxes foncières

Question écrite n° 120566

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conditions d'exonération de taxe foncière pour les personnes handicapées appartenant à la fonction publique. À conditions de revenus et reconnaissance de handicap équivalentes, il semblerait que les personnes handicapées ayant été fonctionnaires, reconnues par la COTOREP, ne peuvent bénéficier d'une exonération de taxe foncière par ailleurs accordée aux bénéficiaires de l'AAH n'étant pas agents de l'État. Il le remercie de bien vouloir lui préciser ces conditions et, le cas échéant, les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à un éventuel déséquilibre.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120566

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11243

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)